

TARIFS 2023-2024

Ces tarifs ont été votés et adoptés lors de l'assemblée générale du 21 octobre 2018 à Faremoutiers.
Les modifications effectuées à l'occasion de cette AG apparaissent en gras dans les tableaux ci-dessous.

Cotisations des Associations

Ces tarifs ont été votés et adoptés lors de l'assemblée générale du 21 octobre 2018 à Faremoutiers.

Cotisation annuelle au Comité	27,00 €
Cotisation par adhérent adulte S-D-J	3,50 €
Cotisation par adhérent jeune autres catégories	2,50 €

Tarifs des engagements aux compétitions

Critérium école de tir	7,00 €
Championnat école de tir	7,00 €
Championnat 10 M toutes catégories	11.00 €
Championnat 25/50 m toutes catégories	16,00 €

Championnat Rimfire toutes catégories	16.00 €
Championnat Silhouettes Métalliques	16.00 €
Championnat TAR	16,00 €
Championnat Armes Anciennes	16,00 €
Coupe de S&M jusqu'à cadet inclus	7,00 €
Coupe de S&M autres	11,00 €
Arbalète Field	11.00 €
Championnat des Clubs par équipe engagée	60,00 €
Championnat des Clubs par équipe engagée Ecole de Tir	36,00 €

Récompenses aux tireurs

Hormis ceux bénéficiant d'un contrat d'objectif. Les demandes doivent être envoyées au trésorier avant le 15 août de la saison concernée pour être prises en compte par le comité

Champion de France individuel	110,00 €
Avec record battu +	60,00 €
Vice champion de France individuel	80,00 €
Médaille de bronze individuel	50,00 €

Equipe championne de France (par tireur) :	30,00 €
Avec record battu (par tireur) :	15,00 €
Equipe vice championne de France (par tireur) :	15,00 €
Equipe médaille de bronze (par tireur) :	8,00 €

Tarifs de location des stands

Stand 10 (par poste de tir)	3,50 €
Championnat sur Cible Sport Quantum (par poste de tir)	5,00 €
Dédommagement pour cible vitesse (par poste utilisé)	7,50 €
Dédommagement bois arbalète(par poste)	10,00 €
25/50 - 100m (par poste de tir dans le stand concerné 25 et/ou 50 et/ou 100m)	4,00 €
Silhouettes métalliques (par championnat)	60,00 €
Pour chaque compétition, il est remboursé pour le pot de clôture :	AVEC JUSTIFICATIF : 45,00 € SANS JUSTIFICATIF : 30,00 €

Remboursement des cibles pour la coupe de Seine et Marne

Remboursement suivant le dernier tarif GEF en vigueur.

Le nombre des cibles est fixé d'après le palmarès publié par le CTD et suivant le décompte ci après :

- carabine 1 plomb par cible + 3 cibles d'essais
- pistolet 2 plombs par cible + 2 cibles d'essais.

Indemnités de déplacements aux jeunes lors des championnats de France

Les demandes doivent être envoyées au trésorier avant le 15 août de la saison concernée pour être prises en compte par le comité

Déplacement des jeunes pour un championnat de France de poussin à juniors inclus.	60,00 €
---	---------

Par discipline supplémentaire	10,00 €
-------------------------------	---------

[TÉLÉCHARGEZ LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT - INDEMNITÉS](#)

Tarifs divers

Indemnité kilométrique pour les arbitres, les formateurs et	0,38 €
--	--------

les membres du Comité dans le strict
exercice de leur fonction.

Arbitre stagiaire	(½ TARIF POUR UNE ½ JOURNÉE)	100 Km (forfait)
-------------------	--------------------------------	------------------

Journée arbitrage	(½ TARIF POUR UNE ½ JOURNÉE)	20,00 €
-------------------	--------------------------------	---------

Repas des arbitres	AVEC JUSTIFICATIF :	25,00 €
--------------------	---------------------	---------

	SANS JUSTIFICATIF :	20,00 €
--	---------------------	---------

Stagiaire licencié en Seine-et-Marne	PRISE EN CHARGE DU REPAS LORS D'UNE 1ÈRE INSCRIPTION
--------------------------------------	--

	SI RÉINSCRIPTION ULTÉRIEURE SUR LE MÊME STAGE	Pas de prise en charge
--	---	------------------------

Nuit	AVEC JUSTIFICATIF (1 NUIT SUR LA COMPÉTITION) :	45,00 €
------	---	---------